



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'OEUVRE ET
D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA
GARE A ISBERGUES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°3**

Vu la décision n°2021_109 en date du 5 mars 2021, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la signature d'un accord-cadre à marchés subséquents ayant pour objet les prestations de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du quartier de la gare à Isbergues, conclu sans montant minimum ni maximum, pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois un an selon les mêmes modalités, avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés URBA FOLIA, ALFA ENVIRONNEMENT, ALTER EMO et STRATE ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq (59650), 14 rue Haddock,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié au titulaire le 16 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°3 à l'accord-cadre, ayant pour objet la réalisation de missions ponctuelles, de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une rampe d'accès à la rue Jean Jaurès, pour une durée allant de sa notification jusqu'à réception des prestations définies au CCTP, pour un montant total de 116 761,99 € HT issu de l'acte d'engagement et décomposé comme suit :

- Mission D1 : Réalisation du dossier d'examen au cas par cas : 7 200 € HT
- Mission E1 : Procédure de permis d'aménager : 10 000 € HT
- Mission E2 : Réalisation d'une étude d'impact : 31 780 € HT
- Mission E3 : Élaboration du dossier loi sur l'eau : 8 500 € HT
- Mission F1 : Études de maîtrise d'œuvre (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR/OPC/ACI/CIE) : 59 281,99 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché subséquent n°3 à l'accord-cadre, ayant pour objet la réalisation de missions ponctuelles, de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une rampe d'accès à la rue Jean Jaurès à Isbergues dans le cadre de l'aménagement du pôle gare, au groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des

sociétés URBA FOLIA, ALFA ENVIRONNEMENT, ALTER EMO et STRATE ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq (59650), 14 rue Haddock, et de le signer pour un montant de 116 761,99 € HT issu de l'acte d'engagement, pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **22 AVR. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,




THELLIER David

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **22 AVR. 2025**

Et de la publication le : **22 AVR. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,




THELLIER David